

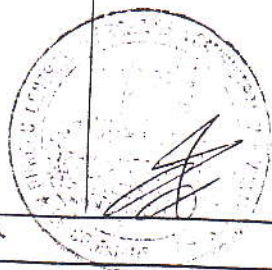
Indication des services, affectations ou positions diverses (1)	Grades successivement obtenus	Dates correspondant à chacune des inscriptions des colonnes nos 1 et 2	Observations ou indication des décisions de référence
1	2	3	4
- Affecté à la 191° CREP à PHILIPPEVILLE à compter du....		27.10.1956	- FO n° 43220/DRM. 10/PM2
- Nommé Adjudant spécialiste à compter du.....	Adjudant	01.01.1958	- AM n° 61739/DCM PM2 en date du 23.12.1957
- Affecté C.E.S à compter du..		01.05.1958	- AM n° 14030/DRM 10/PM2 du 25.4.58
- A obtenu le BA 2 de sous-officier spécialiste de matériels de parachutage et de largage le.....		10.07.1958	
- A obtenu la reconnaissance de la qualité d'incorporé de force dans l'armée allemande du.....		08.10.1942	- Décision n° 979 du 6.11.59 du Directeur Interdépartemental du A.C.V.G. de METZ.
Les services accomplis à ce titre pendant la période considérée sont validés comme services effectifs (loi du 7.8.57)		08.05.1945	
- Titulaire du BS 2° degré de matériels de parachutage et de largage est classé en échelle de solde n° 4 à compter du....		01.08.1958	
- Admis à la date du..... dans le cadre des sous-officiers du service du matériel de l'Armée de terre avec son grade et son ancienneté de grade.		22.03.1960	- Décret n° 60.262 du 22.3.60 JO du 26.03.1960.
- Muté à l'ERGEM/ALAT/AERO de MONTAUBAN (Atelier de METZ)		01.12.1961	
- Quitte l'A.F.N. titulaire d'une permission de 67 jours valable du..... au		12.11.1961	- IM n° 3442/DN/G.10.INT du 27.8.1955 - BOPP p.4361
bénéficie pendant cette période de la campagne et est considéré comme ayant servi hors d'Europe.		17.01.1962	
- Présent à METZ (pour raison impérieuse de service) le.....		13.11.1961	
- Promu Adjudant-Chef à compter du.....	Adjudant-Chef	01.07.1962	- BOPD n° 27 du 02.07.1962

LAVAUZELLE, 10 1423 I. C.



(1) Dans le cas où un intercalaire serait nécessaire, apposer le cachet « Rectification ».

Indication des services, affectations ou positions diverses (1)	Grades successivement obtenus	Dates correspondant à chacune des inscriptions des colonnes n° 1 et 2	Observations ou indication des décisions de référence
1	2	3	4
<p>- Inscrit au tableau d'avancement année 63 pour le grade de sous-lieutenant (technique)</p>			<p>- JO n° 18 des 21 et 22.01.1963</p>
<p><u>2° Services comme officier</u></p>			
<p>- Promu au grade de sous-lieutenant (active à TD) pour prendre rang du.....</p>	S/Lieutenant	01.01.1963	<p>- JO n° 53 du 3.3 1963 p. 2124 - Décret du 20.2.63</p>
<p>- Affecté CFBSM METZ pour compter du..... Se présentera le.....</p>		<p>01.04.1963 01.04.1963</p>	<p>- AM n° 9661/T/DCM/PM1 du 4.4.63</p>
<p>- Rayé des contrôles de l'Établissement le.....</p>		01.04.1963	
<p>- Arrivé et présent au CFBSM de METZ le.....</p>		16.04.1963	
<p>- Par DM n° 3448/EMATIO du 5.9.63, le C.F.B.S.M. de METZ prend la dénomination de Centre d'Instruction du Service du Matériel n° 3 à compter du....</p>		01.10.1963	<p>- DM n° 3448/EMATIO du 5.9.1963</p>
<p>- En application des dispositions de la loi 51-538 du 14 Mai 1951, la période du.... au..... est à prendre en compte dans l'ancienneté de service en matière d'avancement, de solde progressive et de pension.</p>		<p>17.04.1942 07.10.1942</p>	<p>- Loi n° 51-538 du 14 Mai 1951 - Décision n° 3655 du 9.1.1961 du Ministre des Anciens Combattants et victimes de la guerre</p>
<p>- Nommé au grade de Lieutenant pour compter du..... dans l'armée active - cadre technique.</p>	DDSR Lieutenant	10.07.1942 01.01.1965	<p>- Décret du 25.1.1965 - JORF n° 23 du 28.01.1965</p>
<p>- En application des dispositions de la loi n° 66-298 du 13 Mai 1966 et du décret n° 661076 du 31 Décembre 1966, est admis, à compter du..... avec son grade et son ancienneté de grade, dans le cadre technique et administratif du Service du Matériel de l'Armée de Terre.</p>		01.01.1967	<p>- Loi n° 66-298 du 13 Mai 1966 et décret n° 661076 du 31 Décembre 1966.</p>
<p>- Affecté au 6ème Bataillon du Matériel de Réserve Générale (pour administration) à EPINAL organisme d'emploi : 773° Cie de Munitions à METZ à compter</p>			



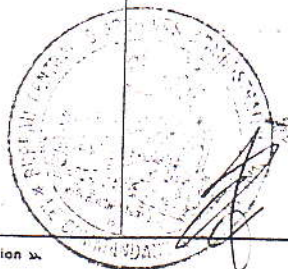
(1) Dans le cas où un intercalaire serait nécessaire, apposer le cachet « Rectification ».

Indication des services, affectations ou positions diverses (1)	Grades successivement obtenus	Dates correspondant à chacune des inscriptions des colonnes n° 1 et 2	Observations ou indication des décisions de référence
1	2	3	4
<p>du.....</p> <p>Rejoindra à l'issue des opérations de liquidation du CISM 3.</p> <p>- Rayé des contrôles du CISM3 le.....</p> <p>- A rejoint le.....</p> <p>- Affecté 6° BMRG - Etat Major METZ pour compter du..... Rejoindra à cette date.</p> <p>- Affecté pour administration au 6° BMRG, pour emploi à la 61° CWRM à METZ à compter du..</p> <p>- Nommé au grade de Capitaine rang du.....</p> <p>- Affecté pour administration au 6° BMT à METZ et pour emploi à la 611° CMT à METZ pour compter du.....</p> <p>- Affecté pour administration au 6° BMT METZ et pour emploi à l'EMCCS à compter du.....</p> <p>- Affecté pour administration et emploi au 102° GRMCA METZ à compter du.....</p> <p>- Rayé des contrôles du 6° BMT le.....</p> <p>- Arrivé et présent le.....</p> <p>- Inscrit au tableau d'avancement pour l'année 1979 pour le grade de commandant.</p> <p>- Affecté pour administration à CRAM.4 de MERIGNAC et pour emploi à l'E.R.M. de MURET à compter du.....</p> <p>- Rayé des contrôles le.....</p> <p>- Pris en compte au CRAM.4 pour l'ERM de MURET le.....</p>	<p align="center">Capitaine</p>	<p>01.04.68</p> <p>01.04.1968</p> <p>02.05.1968</p> <p>01.04.1969</p> <p>01.07.1971</p> <p>01.04.1972</p> <p>01.10.1972</p> <p>01.08.1974</p> <p>01.06.1977</p> <p>01.06.1977</p> <p>01.06.1977</p> <p>03.09.1979</p> <p>03.09.1979</p> <p>03.09.1979</p>	<p>- OM n° 4080/T/DCM PM.1/A du 2.2.68</p> <p>- OM n° 6307/DCMAT PM1/A du 13.02.69</p> <p>- OM n° 25700/DCMAT PM1/A du 18 Juin 1971.</p> <p>- Décret du 29.03 1972 - JORF n° 78 du 1.4.72 p.3331 et suivantes.</p> <p>- OMC n° 37176/DCMAT PM1/A du 25.09.72</p> <p>- OM n° 29126/DEF/ DCMAT/PM1/A du 2.8. 1974.</p> <p>- OM n° 15848/DRFS DCMAT/PM1 du 25. 05.1971</p> <p>- JO n° 298 du 22.12. 1978 page 9777.</p> <p>- OM n° 11209/DEF/ DCMAT/PM1 du 4.4. 1979.</p>

(1) Dans le cas où un intercalaire serait nécessaire, apposer le cachet « Rectification ».

LAVAUZEIL
10 1423 L

Indication des services, affectations ou positions diverses (1)	Grades successivement obtenus	Dates correspondant à chacune des inscriptions des colonnes n° 1 et 2	Observations ou Indication des décisions de référence
1	2	3	4
<p>- Promu au grade de Commandant à compter du 1er Octobre 1979.</p> <p>- Autorisé à bénéficier d'un délai de reconversion à titre personnel du au</p> <p>- Affecté : Organisme d'Administration 4° G.M.R. - E.M. - C.C.S. - BORDEAUX pour emploi "idem" (passagers), pour compter du</p> <p>- Rayé des contrôles de l'E.R.M. de MURET et du C.R.A.M./4 - MERIGNAC ledit jour.</p> <p>- Admis dans les cadres des Officiers de réserve avec son grade et son ancienneté de grade, à compter du jour de sa radiation des contrôles de l'Armée active.</p> <p>- Affecté pour administration "RESERVE" au C.D.M./4 - BORDEAUX (C.R.A.M./4 - MERIGNAC) à compter du</p> <p>- Rayé des cadres de réserve pour compter du par décision n° 00002/DEF/DPMAT/OR/41 du 15.05.86, prise en application de l'article L 69.1, du Code du Service National. et admis à l'honorariat de son grade à la même date.</p>	<p align="center">Commandant</p>	<p align="center">01.10.1979</p> <p align="center">29.04.1982 28.07.1982</p> <p align="center">29.04.1982</p> <p align="center">29.07.1982</p> <p align="center">29.07.1982</p> <p align="center">01.04.1986</p>	<p>- par Décret du 24.09.79 (JORF n° 226 NC du 29.09.79)</p> <p>- Décision n° 87/DEF/PMAT/ARMAT du 21.01.82</p> <p>- O.M. n° 14976/DEF/DCMAT/PM.1 du 10.05.82</p> <p>- Décision n° 27044/DEF/DCMAT/PM.1 du 01.09.82.</p> <p>- Décision n° 4100040/DEF/DCMAT/PM.1 du 19.10.1982.</p> <p>- Décision n° 00002/DEF/DPMAT/OR/41 du 15.05.86.</p>
	<p align="center"><i>Commandant honoraire</i></p>		



(1) Dans le cas où un Intercalaire serait nécessaire, apposer le cachet « Rectification »

CITATIONS

- Citation à l'ordre de la Brigade : OG N° 325 du 28 juillet 1947

« Sous-officier énergique, de conduite exemplaire, brave jusqu'à la témérité . Le 1er juin 1947, après avoir brillamment participé au dégagement d'une coupure de la R.C.5 au pont de BACK-SAM (Tonkin) défendue par une embuscade V.M. , a montré la totale maîtrise de lui-même et sa valeur technique en neutralisant quatre obus à retardement sur le point d'éclater sauvant ainsi la vie des gradés et chasseurs chargés de la défense et de la réfection du pont . »

Cette citation comporte l'attribution de la croix de guerre T.O.E. avec étoile de bronze .

- Concession de la Médaille Militaire . Décret du 3 décembre 1949 J.O. du 7 décembre 1949

« Sous-officier d'un courage exemplaire, a participé volontairement et efficacement à toutes les opérations en Extrême-Orient dans lesquelles le peloton des mortiers du 3/1 R.C.P. était engagé . Son calme et son énergie lui ont déjà permis le 1er juin 1947 au cours de l'opération de BACK-SAM (Tonkin) de prouver sa valeur de chef conscient de son devoir et sa parfaite technique de démineur . Au cours de l'opération de VU-NAI (Tonkin) le 26 novembre 1947, a été parachuté à la tête d'un groupe de mortiers . Tombé sur les bambous anti-parachutistes posés par les rebelles, a été blessé gravement à l'oeil .

Alors qu'il eut pu être évacué immédiatement, a tenu malgré la grave blessure à assurer le regroupement de ses hommes .

Ce n'est qu'après avoir fixé les premiers objectifs de combat à son groupe, qu'il accepta de recevoir les soins que la blessure exigeait . »

Cette citation comporte l'attribution de la croix de guerre T.O.E. avec palme .

- Citation à l'ordre du régiment - OG N° 11 du 18 mars 1960

« Excellent sous-officier qui depuis 4 ans en service en Algérie assume les fonctions de chef des matériels de largage et de parachutage de la 25° Division Parachutiste .

Par ses belles qualités morales et professionnelles, son dynamisme a permis la réalisation des programmes d'Instruction Aéroportée de la Division .

Dans le cadre de la pacification dans le secteur de PHILIPPEVILLE a volontairement participé à de nombreuses patrouilles et embuscades de nuit, notamment les 9, 14 et 16 janvier 1960, apportant ainsi une aide efficace à la destruction de l' O.P.A. rebelle . «

Cette citation comporte l'attribution de la croix de la valeur militaire avec étoile de bronze .

DECORATIONS

CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

*Décret du 8 juillet 1978 - J.O. N° 159 du 8.7.78
Prise de rang : 20 septembre 1978*

MEDAILLE MILITAIRE (à titre exceptionnel)

*Décret du 3 décembre 1949 - J.O. du 7.12.49
Prise de rang : 3 décembre 1949*

CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

*Décret du 18 janvier 1969 - J.O. N°3 du 4.1.69
Prise de rang : 18 novembre 1969*

OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

*Décret du 7 décembre 1982 - J.O. du 11.12.82
Prise de rang : 26 mars 1983*

BREVET DE PARACHUTISTE

N° 11 980 du 23 novembre 1946

BREVET DE MONITEUR LARGUEUR

Juillet 1957

DECORATIONS

CROIX DE GUERRE T.O.E. AVEC PALME

Décret du 3 décembre 1949 - J.O. du 7.12.49

CROIX DE GUERRE T.O.E. AVEC ETOILE DE BRONZE

O.G. 225 du 28 juillet 1947

CROIX DE LA VALEUR MILITAIRE AVEC ETOILE DE BRONZE

O.G. N° 11 du 18 mars 1960

CROIX DU COMBATTANT

Décret N° 5459 du 1er mars 1956

CROIX DU COMBATTANT DE MOINS DE VINGT ANS

N° 005798

MEDAILLE COLONIALE (AGRAFE T.O.E.)

décret N° 101146 du 15 juillet 1947

MEDAILLE COMMEMORATIVE GUERRE INDOCHINE

Décret N° 53 722 du 1er août 1953

MEDAILLE COMMEMORATIVE D'AFRIQUE DU NORD

Décret N° 55 1074 du 16 août 1955

MEDAILLE DES BLESSES

1945

CROIX DU DJEBEL

DECORATIONS ETRANGERES

MEDAILLE D'ARGENT ROYAL DU CAMBODGE

Décret Royal N° 367 du 2 avril 1950

=====

CROIX DU COMBATTANT VOLONTAIRE DE L'EUROPE

N° 125 800 du 13 mars 1985

=====

DIPLOMES

- *MEDAILLE MILITAIRE AVEC MEDAILLE DE BRONZE*
- *DIPLOME D'HONNEUR DE L'UNC AFN AVEC MEDAILLE DE BRONZE*
- *TITRE DE RECONNAISSANCE pour participation aux opérations de sécurité en ALGERIE*
- *DIPLOME D'HONNEUR - CROIX DU DJEBEL*

=====

NOMINATION EXCEPTIONNELLE POUR OFFICIER

A LA DISTINCTION DE 1ère CLASSE AUX TROUPES AEROPORTEES